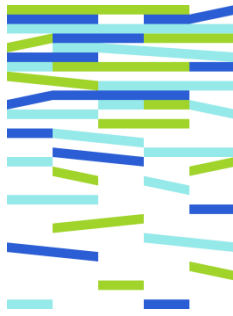




Communiqué de presse  
Béthune, le 03 septembre 2014



## Révision des règlements particuliers de police (RPP) pour les eaux intérieures

### Les nouveaux RPP entrent en vigueur

Le nouveau règlement général de police de la navigation intérieure (RGPNi ou RGP, décrets du 25 mars 2013 et arrêté du ministre chargé des transports du 28 juin 2013) entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Il abroge les textes et règlements particuliers de police pris en application des décrets modifiés du 21 septembre 1973 et du 6 février 1932.

Aussi, de nouveaux règlements particuliers de police (RPP), pris en application du RGP, entrent en vigueur à partir du 1er septembre 2014, sous la forme d'arrêtés préfectoraux ou interpréfectoraux, après leur publication aux recueils des actes administratifs (RAA) des préfectures concernées.

Sur le domaine qu'il gère, VNF a préparé ces RPP pour les préfets de département, pour lesquels VNF a aussi mené les consultations des principaux acteurs intéressés.

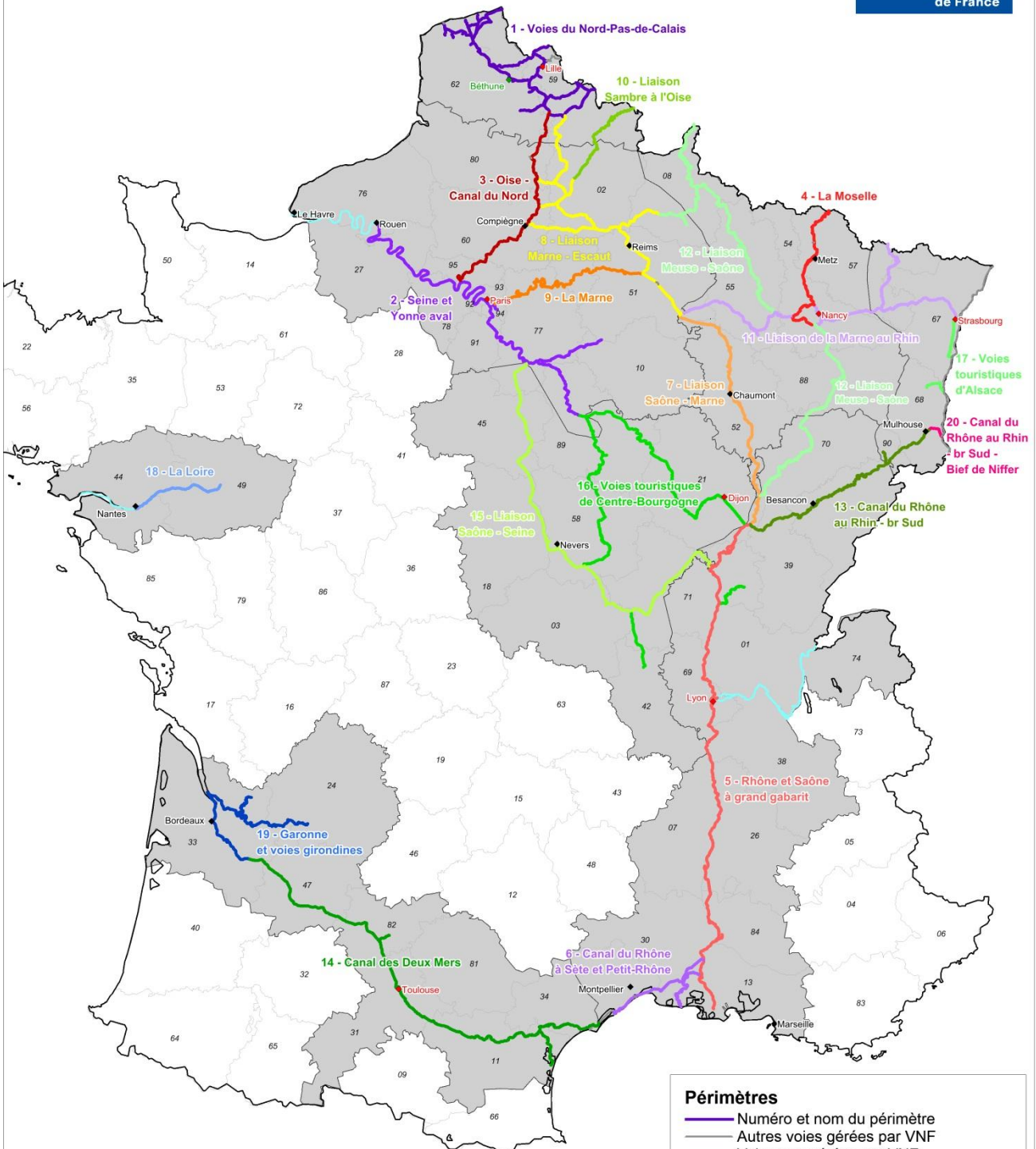
Les RPP définissent notamment les caractéristiques des voies et ouvrages de navigation et régissent la coexistence des différents usages de la voie d'eau.

Pour le domaine géré par VNF, les textes de tous les RPP publiés aux RAA, donc entrés en vigueur, sont téléchargeables en format .pdf sur le site internet de VNF, dans la rubrique [Capitainerie / Règlements de police de la navigation](#)

- [RPP d'itinéraire](#)
- [Autres RPP \(de plaisance ou ponctuels\)](#), classés par numéro de département

Les périmètres des RPP d'itinéraire sont également représentés dans le portail cartographique de VNF, accessible à l'adresse suivante : <http://www.vnf.fr/sigfed/cartto/>

## Périmètres géographiques des RPP d'itinéraire sur les voies navigables confiées à VNF



**Périmètres**

- Numéro et nom du périmètre
- Autres voies gérées par VNF
- Voies non gérées par VNF

**Découpage administratif**

- Directions territoriales de VNF
- Départements
- ◆ Sièges directions territoriales de VNF
- ◆ Siège VNF
- ◆ Autres villes principales

---

#### A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

Les 4700 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, VNF intervient principalement sur :

- **Les infrastructures/ouvrages** : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).
- **Le transport de marchandises**: il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.
- **Le tourisme/patrimoine fluvial** : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.
- **Le développement durable / eau** : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme ...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

---

#### Contacts presse

**Voies navigables de France**  
Audrey Saily  
T. 03 21 63 29 66  
[audrey.saily@vnf.fr](mailto:audrey.saily@vnf.fr)

**Agence Confluence**  
Blandine Guyon  
T. 01 40 07 98 27  
[blandise.guyon@comfluence.fr](mailto:blandise.guyon@comfluence.fr)